

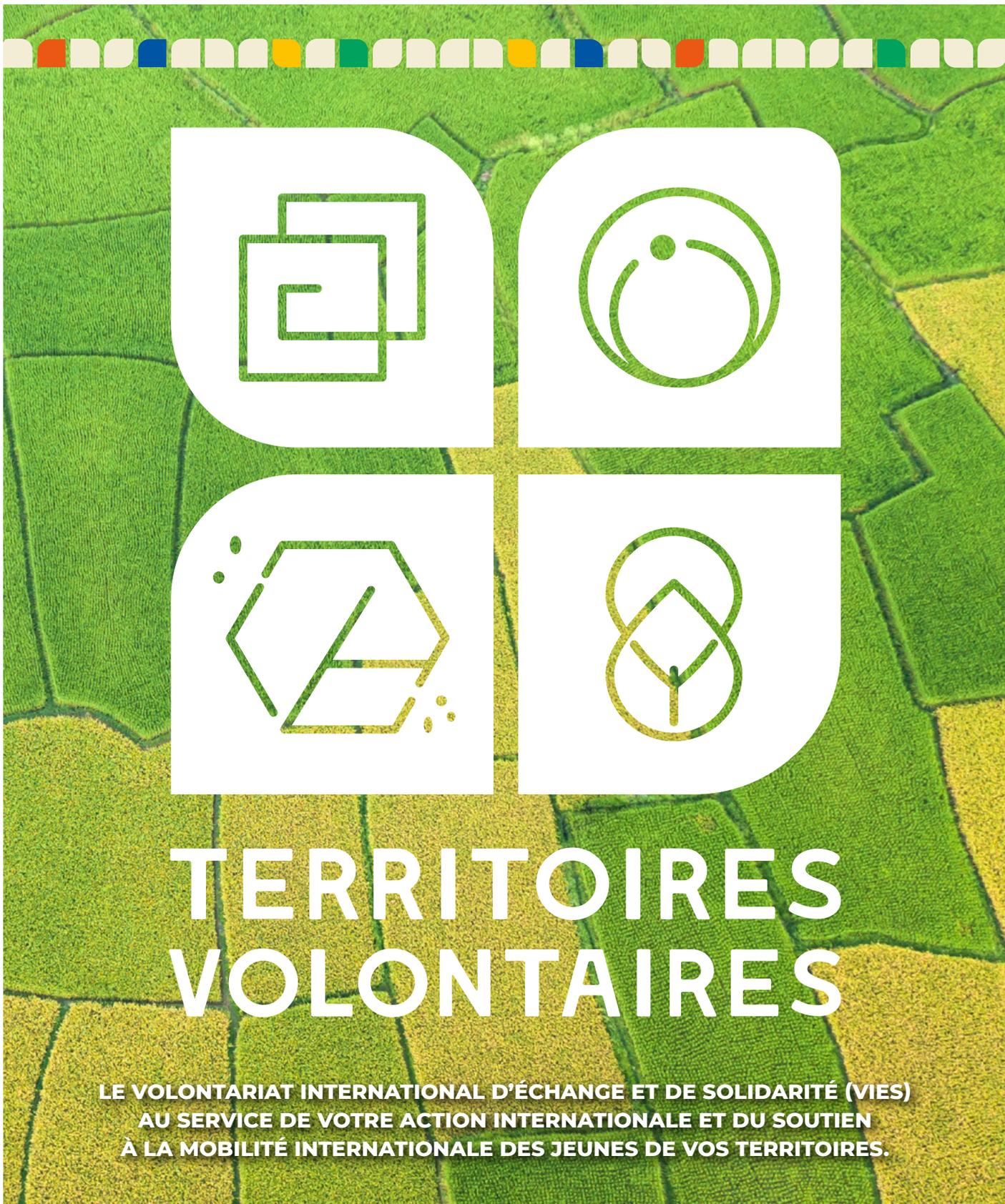


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



France  
Volontaires



# TERRITOIRES VOLONTAIRES

**LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL D'ÉCHANGE ET DE SOLIDARITÉ (VIES)  
AU SERVICE DE VOTRE ACTION INTERNATIONALE ET DU SOUTIEN  
À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES DE VOS TERRITOIRES.**



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



SERVICE  
CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

- 
- Vous souhaitez renforcer votre partenariat de coopération décentralisée ?
  - Vous souhaitez permettre aux jeunes de votre territoire de s'engager dans une action solidaire à l'international ?
  - Vous souhaitez accueillir des volontaires internationaux pour ouvrir votre territoire au monde ?
  - Vous ne disposez pas encore de partenariat de coopération décentralisée ?
  - Vous avez une expertise en matière de coopération décentralisée et de volontariat et souhaitez accélérer la montée en charge quantitative et qualitative du volontariat sur votre territoire ?

### Territoires Volontaires est votre solution pour :

- 01** Vous faciliter l'accès au volontariat dans le cadre des statuts reconnus et soutenus par l'État ;
- 02** Vous permettre d'engager ou de renforcer votre coopération en matière de jeunesse et d'engagement citoyen ;
- 03** Nouer de nouveaux partenariats en France et l'international.

### Le programme Territoires Volontaires c'est :

**250**  
volontaires  
à l'envoi et à  
l'accueil en 3 ans

**2**  
dispositifs de volontariat soutenus par l'État :  
■ le Volontariat de solidarité internationale  
■ le Service civique à l'international

**40**  
collectivités impliquées  
dont 50% s'engagent  
pour la 1<sup>ère</sup> fois

#### LE SERVICE CIVIQUE À L'INTERNATIONAL

- Durée moyenne : de 6 à 12 mois
- Une mission d'intérêt général auprès d'une association ou d'un organisme public
- Pas de qualification exigée
- Structure référente : Agence du service civique
- Accompagnement avant, pendant, après la mission
- Indemnité mensuelle et couverture sociale et santé

#### LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- 12 à 24 mois
- Compétences demandées
- Privilégie la dimension solidarité internationale et l'expérience professionnelle
- Formation au départ obligatoire
- Indemnités mensuelles et couverture sociale et médicale
- 29 associations agréées par l'Etat



## LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LAURÉATES TÉMOIGNENT :

### ■ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME, Catherine PEREPELYTSYA

« Nous avons pu réaliser l'opportunité d'appui logistique que représente le programme Territoires Volontaires, compte tenu de nos ressources limitées ainsi que de notre faible expérience. »

« C'est la plus-value du programme : mettre en lien des personnes qui ne l'étaient pas. »

« Le facteur de réussite, c'est de s'appuyer sur les partenaires existants, ce qui permet de renforcer les actions et de ne pas construire les missions de manière isolée. »

### ■ RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, Alexandra NAUD & Delphine LANGLADE

« L'avantage premier des programmes est leur appui financier. Il nous a paru intéressant de pouvoir partager notre expérience auprès de collectivités novices mais aussi d'imaginer agir ensemble. »

« Les projets de volontariat doivent s'appuyer sur des partenaires solides. »

### ■ VILLE DE VINCENNES, Brigitte GAUVAIN

« Intégrer le programme Territoires Volontaires c'est également bénéficier de l'appui d'un opérateur afin d'envoyer les volontaires dans le contexte le plus sécurisant possible. »

### ■ VILLE DE CHERBOURG, Estelle TOELLMER

« Le volontariat permet d'avoir un correspondant direct et indépendant sur place, sur le territoire de coopération. »

« Impliquer les jeunes dans la coopération c'est essentiel. »

## QUELS SONT LES PROJETS SOUTENUS PAR TERRITOIRES VOLONTAIRES ?

### *Département de la Seine-Maritime : Accompagner les relations de coopération naissantes avec la commune de Zahlé au Liban*

Un VSI travaillera en étroite collaboration avec les élus locaux sur le terrain. Le volontaire contribuera à l'animation d'un projet triennal associant les départements de la Seine-Maritime, de l'Aude et des Yvelines ainsi que le Comité des maires libanais et le BTVL. Projet accompagné par la Guilde.

### *Région Nouvelle-Aquitaine : La mobilité croisée*

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit depuis de nombreuses années une politique en matière de VIES, selon des formats variés et sur l'ensemble du territoire, par exemple la mobilisation de volontaires de solidarité internationale en appui aux partenariats de coopération décentralisée ou la mobilité croisée entre jeunes néo-aquitains et jeunes des pays partenaires dans le cadre du service civique. Projet accompagné par Cool'eurs du monde.

### *Ville de Firminy : Développer les projets conjoints entre deux villes partenaires*

Firminy œuvre à développer sa politique sociale et en particulier les questions d'éducation et d'insertion socio-professionnelle à travers sa coopération avec la Ville de Matam au Sénégal. Un VSI accompagnera sur le terrain la mise en place de structures sociales d'accueil enfance à Matam. Projet accompagné par le SCD.

### *Ville de Valbonne : Développer la réciprocité*

La ville de Valbonne accueillera au sein de son « Conseil Municipal des Jeunes », un jeune togolais en service civique pour soutenir l'animation d'ateliers sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la solidarité internationale en périscolaire/extrascolaire. Projet accompagné par Eurasianet.

## Ce que propose le programme

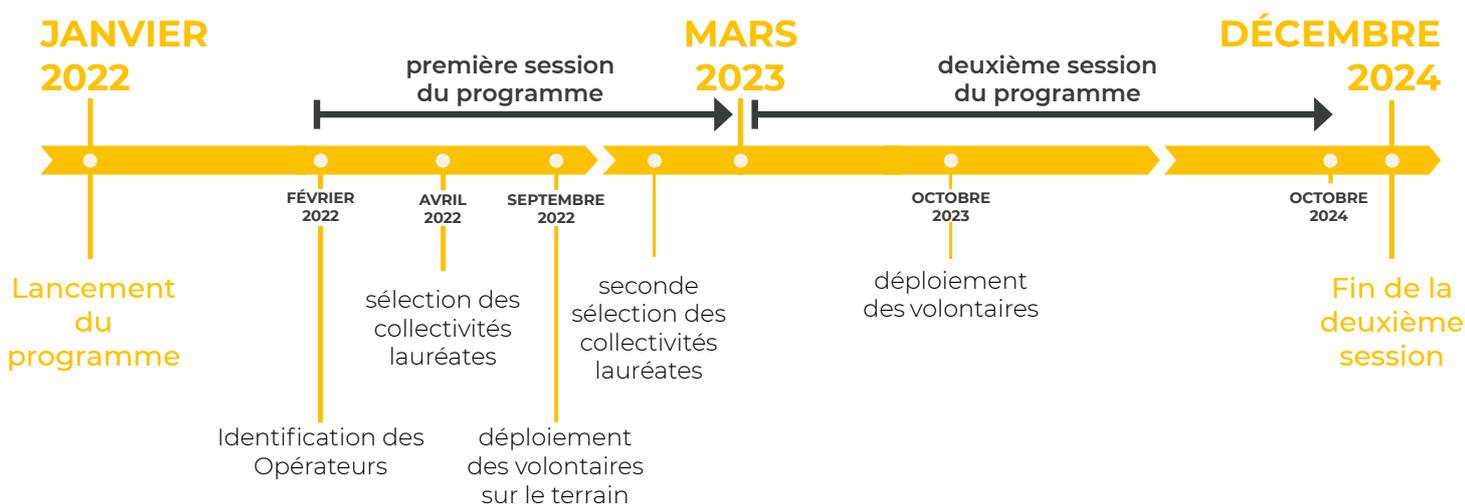
- Un réseau d'opérateurs expérimentés pour vous accompagner dans toutes les étapes du projet
- Un soutien financier renforcé de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)
- Un cadre collectif d'apprentissage et de renforcement de capacités des collectivités territoriales engagées ou souhaitant s'engager pour le volontariat à l'international

## Bilan du 1er appel à manifestation d'intérêt



**24** collectivités retenues **130** missions proposées **20** opérateurs agréés répartis sur toute la France

## Calendrier



## Comment postuler au 2nd appel à manifestation d'intérêt

Je postule à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour les collectivités territoriales. À ce stade, il ne s'agit pas d'un engagement ferme de ma collectivité supposant une délibération. Celle-ci pourra intervenir dans un second temps.

**POSTULER**

## Qui sont les partenaires institutionnels et les porteurs du projet Territoires Volontaires ?



Pour plus d'information, consulter <https://www.france-volontaires.org/>  
écrire à l'adresse [PROJET.TEVO@france-volontaires.org](mailto:PROJET.TEVO@france-volontaires.org) ou contacter les antennes de France Volontaires en région